



# **NEWALPHA ASSET MANAGEMENT**

## **POLITIQUE DE RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE (« SFDR »)**

**Octobre 2021**

## Politique de risques en matière de durabilité

---

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers, tel que modifié (« SFDR ») régit les exigences de transparence relatives à l'intégration des risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement, la prise en compte des effets négatifs sur le développement durable et la publication d'informations ESG, ainsi que la publication d'informations relatives au développement durable.

Par risque de durabilité, on entend la survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement sous-jacent d'un des Fonds gérés par New Alpha Asset Management. Les risques de durabilité peuvent soit (i) représenter un risque en tant que tel, soit (ii) avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

En matière climatique, New Alpha Asset Management identifie deux types de risques portés par les émetteurs :

- i. les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et
- ii. les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, modification de l'offre et de la demande, innovations et ruptures technologiques et perception des clients et parties prenantes quant à la contribution à la transition.

Les risques liés à la biodiversité ne sont pas évalués faute de données et de méthodologie établies.

New Alpha Asset Management intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

New Alpha Asset Management estime qu'à court et moyen terme ce sont essentiellement les risques de transition qui pourront affecter les investisseurs. Si néanmoins l'élévation de la température s'avérait conséquente, les risques physiques deviendraient prédominants. Les risques de transition liés au marché ou à la technologie sont latents mais pourront se matérialiser de manière très rapide. Les risques juridiques, économiques et politiques liés par exemple à la mise en place d'une taxe carbone ou d'un prix du carbone devraient se matérialiser plus progressivement. Les caractéristiques intrinsèques de ces risques – de long terme, non probabilisables et sans historique – sont souvent difficilement compatibles avec des processus d'investissement standards qui reposent sur des probabilités établies à partir du passé.

New Alpha Asset Management mesure ces risques pour l'ensemble des portefeuilles et les intègre dans des décisions d'investissement ponctuellement selon son appréciation de l'occurrence du risque. Par ailleurs afin de limiter ce risque dans son ensemble New Alpha Asset Management a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques de responsabilité lié aux facteurs environnementaux.

New Alpha Asset Management n'est actuellement pas en mesure de prendre en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité en raison d'un manque de données disponibles et fiables. De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG dans la politique d'investissement appliquée par New Alpha Asset Management, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent être consultées en ligne sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.newalpha.com/societe/#engagement>.

A date, tous les prospectus de tous les Fonds gérés par New Alpha Asset Management ont été mis à jour, intégrant les modifications apportées par le Règlement SFDR, dans leur stratégie d'investissement.

28 octobre 2021



**NEWALPHA ASSET MANAGEMENT**

128 boulevard Raspail

75006 Paris, France

Tel : +331 4456 1000

Fax : +331 4456 1100

Email : [info@newalpha.com](mailto:info@newalpha.com)